



PRÉFET DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL A PROJETS VILLE VIE VACANCES 2026

Présentation

L'appel à projets VVV, programme partenarial entre la Ville de Paris et l'Etat permet à des jeunes de 11 à 18 ans, prioritairement issus des quartiers relevant de la politique de la ville et ne partant pas en vacances, de bénéficier d'activités culturelles, citoyennes, sportives et de loisirs mais également de séjours et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires. Ce dispositif a pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté active et du sentiment d'appartenance à la Cité et s'inscrit dans différentes politiques sectorielles : protection de l'enfance et de la jeunesse et prévention de la délinquance. À Paris, sa mise en œuvre est assurée en articulation étroite avec les mairies d'arrondissements, dans le cadre du volet prévention des contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA) et le contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS).

Critères d'éligibilité et de sélection des projets

Public	<ul style="list-style-type: none">• Jeunes de 11 à 18 ans (avec un focus sur les actions qui ciblent les jeunes à partir de 13 ans) issus de quartiers prioritaires.• Une attention particulière sera portée aux projets favorisant la participation des jeunes filles, le respect mutuel entre filles et garçons et la lutte contre les violences sexistes et contre les stéréotypes de genre. Les actions devront reposer sur la mixité et la qualification de l'encadrement, des supports de communication adaptés, la mobilisation des familles et être susceptibles de concerner les filles et les garçons.
Type d'action	<ul style="list-style-type: none">• Les actions proposées doivent offrir un accès gratuit à des activités culturelles, citoyennes, sportives et de loisirs dont le public cible est souvent exclu. Elles doivent être adaptées à la tranche d'âge ciblée.• Les actions doivent s'inscrire dans les thématiques prioritaires du contrat de ville : activité favorisant l'insertion sociale, l'éducation à la citoyenneté et à la culture, notamment à travers la pratique du sport, la sensibilisation à l'histoire et à la découverte du patrimoine et de l'architecture, le respect de l'environnement et l'écologie, le respect de la laïcité, etc.• Une attention particulière sera portée aux actions se déroulant : en soirée ou de nuit, ainsi qu'aux sorties et aux séjours, en dehors des quartiers ou dans le cadre de chantiers éducatifs L'Etat priorise les actions se déroulant durant les vacances de Toussaint, de Noël et de Pâques.• Ces activités, tout en prévoyant une prise en charge éducative, ne doivent pas s'inscrire dans une logique de consommation de loisirs. Une forte implication des jeunes, à toutes les étapes des actions, de leur élaboration à leur réalisation, doit être intégrée aux projets ainsi que les éventuelles modalités de restitution.• Les projets devront indiquer précisément les modes de repérage, de

	sensibilisation, d'accroche et d'accompagnement des jeunes en amont de l'action et pendant son déroulement.
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets devront expliciter comment sera menée l'information préalable auprès des jeunes et de leurs familles dans les locaux associatifs, centres sociaux, clubs de prévention, bailleurs sociaux, mairies d'arrondissement, services sociaux et établissements scolaires. • Une signalétique claire devra être placée à l'entrée des espaces accueillant les actions. • Les changements de calendriers, de lieux et d'horaires devront être annoncés préalablement au public, ainsi qu'aux partenaires financeurs.
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'un dialogue renforcé entre associations et avec les institutions dans un souci de cohérence tant au niveau de la mobilisation du public que des activités, du calendrier ou de la complémentarité entre actions et âges des participants. Les actions coproduites seront favorisées. Les équipes de développement local ainsi que les délégués du Préfet peuvent vous accompagner dans la construction du projet et son inscription dans la dynamique de territoire.

Constitution des dossiers

Les demandes de subventions devront être déposées suivant les instructions décrites dans la fiche « Modalités de dépôt de vos demandes de subvention » jointe à cet appel à projets.

Les dossiers incomplets, non signés et/ou non accompagnés des documents nécessaires ne seront pas instruits.

Pour un même projet, l'Etat et la Ville de Paris peuvent être conjointement sollicités (faire apparaître les demandes dans le budget sur les lignes correspondant à chaque financeur). La ville de Paris a mis en place cette année un autre calendrier de dépôt, l'appel à projet de la ville sera lancé postérieurement.

Les « **accueils collectifs de mineurs** » (**ACM**) sont soumis à un régime de déclaration. Cette démarche est **obligatoire** dès lors que l'accueil relève d'une des catégories définies par la réglementation (accueil de loisirs, séjour, etc.). Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec le pôle jeunesse, éducation populaire et vie associative du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Paris.

Les structures devront veiller à sécuriser les actions mises en place, en particulier celles se déroulant dans l'espace public, en appliquant les mesures de sécurité préconisées notamment par la préfecture de police et la Ville de Paris.

Procédure de dépôt

Les demandes de subventions déposées à l'attention devront être saisies sur la **plateforme DAUPHIN** : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>;

Les demandes de subventions devront être déposées suivant les instructions décrites au sein des documents : « 2026 – AAP 2026 – Déposer une demande de subvention sur DAUPHIN » et « 2026 – AAP 2025 – Vade-mecum - Compléter un dossier de demande de subvention sur DAUPHIN » pour l'Etat (Préfecture de Paris) ;

Les dossiers incomplets, non signés et/ou non accompagnés des documents nécessaires ne seront pas instruits.

Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

Des **conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)** pourront être signées.

Évaluation, bilan et communication

Conformément aux termes de la décision attributive de financement (arrêté ou convention), la production d'un **compte rendu de l'action financée est obligatoire**. Le bilan sera à saisir sur **DAUPHIN**.

Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.

Le dépôt d'une demande de subvention au titre de l'appel à projets 2026 doit respecter le préalable suivant : l'ensemble des **actions financées au titre de 2025** devront être justifiées à l'aide des bilans définitifs saisis au **30/06/2026** sur **DAUPHIN**.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 22 octobre 2025
--

Coordonnées

Pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile, nous vous remercions de bien vouloir contacter :

Délégués du préfet
<p><u>10ème arrondissement</u></p> <p>Madame Justine GREGOIRE 06 08 22 34 74 justine.gregoire@paris.gouv.fr</p>
<p><u>11ème arrondissement</u></p> <p>Madame Justine GREGOIRE 06 08 22 34 74 justine.gregoire@paris.gouv.fr</p>
<p><u>13ème arrondissement</u></p> <p>Quartier Kellermann-Paul Bourget pref-bpvp@paris.gouv.fr</p> <p>Quartiers Oudiné-Chevaleret et Bédier-Boutroux - Villa d'Este Madame Justine GREGOIRE 06 08 22 34 74 justine.gregoire@paris.gouv.fr</p>
<p><u>14ème arrondissement</u></p> <p>pref-bpvp@paris.gouv.fr</p>
<p><u>15ème arrondissement</u></p> <p>pref-bpvp@paris.gouv.fr</p>

17ème arrondissement

Monsieur Lionel BAGLIN-BAGLINIERE
06 07 81 69 57
lionel.baglin-bagliniere@paris.gouv.fr

18ème arrondissement

Quartiers Porte Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskova, Blémont

Monsieur Lionel BAGLIN-BAGLINIERE
06 07 81 69 57
lionel.baglin-bagliniere@paris.gouv.fr

Quartiers Goutte d'Or, Porte de la Chapelle, Charles Hermite, La Chapelle-Evangile

Monsieur Yanis CHERADAME
06 78 48 83 35
yanis.cheradame@paris.gouv.fr

19ème arrondissement

Quartiers Stalingrad Riquet, Michelet-Alphonse Karr-rue de Nantes, Chauffourniers

Madame Angèle ROISIN
06 31 93 64 79
angele.roisin@paris.gouv.fr

Quartiers Danube-Solidarité-Marseillaise Algérie

Madame Carole BERREBI
carole.berrebi@paris.gouv.fr

Quartier Emile Boallert

Monsieur Yanis CHERADAME
06 78 48 83 35
yanis.cheradame@paris.gouv.fr

20ème arrondissement

Quartier Belleville - Amandiers – Pelleport (20e)

Madame Justine GREGOIRE
06 08 22 34 74
justine.gregoire@paris.gouv.fr

Quartiers des Portes du 20^e

Madame Carole BERREBI
carole.berrebi@paris.gouv.fr